

Impôt sur le revenu

cours de ce débat, je voudrais parler de l'avalanche de pape-rasse que doivent remplir les contribuables et surtout les petits commerçants. Ils sont submergés par les formules gouvernementales qu'ils doivent remplir alors que les fonctionnaires des divers ministères pourraient sans doute simplifier grandement ces formules ou les éliminer. Les formules de déclaration d'impôt sont tellement compliquées que les petits commerçants doivent engager des comptables pour les aider à les remplir. Même le simple contribuable constate qu'il ne peut obtenir toutes les déductions auxquelles il a droit sans employer un expert pour lui donner des conseils. J'estime qu'il faudrait éliminer les formules exigées actuellement par Statistique Canada, la Commission de l'assurance-chômage et ainsi de suite. Il y a certainement moyen de simplifier les choses.

J'aimerais maintenant lire au compte rendu un extrait d'une lettre de M. K. W. Jones, de Caledonia en Ontario qui a, je crois, des plaintes fort légitimes à formuler à l'égard du gouvernement qui projette d'imposer les avantages sociaux dont bénéficient certaines personnes. Cette lettre se passe de commentaires. M. Jones écrit:

Je suis à l'emploi d'une compagnie d'assurances où il est d'usage d'offrir une hypothèque à certains employés. La société prend en compte cet avantage lorsqu'elle révisé le traitement de l'employé et elle se sert de cette méthode pour maintenir les traitements à un niveau inférieur. J'estime donc qu'il serait fort injuste de lever un impôt sur cet avantage; en outre, cela forcerait l'employeur à réviser les traitements.

Ecoutez ce qu'il dit maintenant:

De nombreux groupes professionnels bénéficient d'avantages qui ne sont pas imposables. Les employés de magasins à rayons peuvent acheter à rabais; les employés de compagnies aériennes et de sociétés de chemins de fer et leur famille reçoivent des laissez-passer gratuits; les concierges d'immeubles de rapport ne paient pas de loyers; les fonctionnaires ont des laissez-passer gratuits pour les autobus...

Je n'aurais pas dû lire cela parce que ce n'est pas vrai.

Les députés, à ma connaissance, reçoivent des billets d'avion gratuits, non imposables, dont ils font usage dans l'exercice de leurs fonctions. Voilà seulement quelques exemples des avantages dont bénéficient certains employés.

Je crois que mon correspondant a présenté des arguments valables. Si, à titre d'employé, il peut obtenir une hypothèque à un taux un peu plus bas que la moyenne, pourquoi devrait-il être taxé là-dessus, surtout, comme il le dit, quand d'autres employés bénéficient d'avantages pour lesquels ils ne sont pas taxés?

Mon dernier point porte sur un secteur de l'industrie agricole qui est très important dans la région que je représente. Je fais allusion à la production de tomates. Cette industrie fait actuellement face à une crise majeure au Canada; en fait, elle est presque menacée d'extinction à cause de l'importation d'un volume considérable de solides, habituellement de purée de tomate. Le seul obstacle majeur à l'approvisionnement des consommateurs canadiens que rencontre l'industrie tient à sa vulnérabilité continue aux fluctuations spectaculaires des prix et des conditions des marchés internationaux. Cela revient à dire que l'industrie est menacée par le dumping de purée de tomate bon marché provenant de pays où la main-d'œuvre ne coûte à peu près rien.

Les producteurs de tomates canadiens possèdent les connaissances et la compétence techniques pour fabriquer en permanence tous les solides de tomates nécessaires aux consommateurs canadiens à prix raisonnables. Toutefois, ils ont hésité à engager les sommes nécessaires aux immobilisations pour construire les fabriques de conserve à cause de l'instabilité du marché international. Il faut que nous garantissons à l'indus-

trie qu'elle ne sera pas acculée à la faillite par suite de dumpings inconsiderés. Notre industrie jouirait de cette assurance si le gouvernement décrétait immédiatement un tarif *ad valorem* de 17½ p. 100.

Le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) a expliqué cette situation avec beaucoup plus d'éloquence que je ne peux le faire lorsqu'il a parlé de cela cet après-midi. Le tarif que j'ai proposé aiderait non seulement les producteurs et les conditionneurs à donner de l'expansion à leurs entreprises, mais il résulterait en un prix à la consommation plus stable sur le marché canadien—les consommateurs ne trouveraient pas sur les tablettes de leur épicière une denrée donnée à tel ou tel prix pour constater une augmentation de 50 p. 100 la semaine suivante et voir les prix tomber un peu plus tard. Ce qui est peut-être encore plus important, c'est le nombre d'emplois que cela permettrait de créer non seulement dans les exploitations agricoles, mais dans les usines de transformation. Le bureau de commercialisation des maraîchers estime que l'on pourrait employer des milliers de personnes dans l'alimentation, non seulement dans l'agriculture, mais aussi dans les industries de transformation.

● (2042)

Je me suis efforcé de donner une vue d'ensemble de la situation, monsieur l'Orateur. J'y ai abordé quelques aspects du programme fiscal du gouvernement. J'ai évoqué le fardeau fiscal incohérent, injuste et croissant des contribuables et j'ai fait remarquer que bientôt nous ne pourrions plus rebrousser chemin. J'ai également abordé la question de l'impôt sur la plus value, celle des assurances et de la protection des agriculteurs et des personnes qui traitent certains produits d'horticulture destinés au marché. J'espère que mes propos auront quelque influence sur le ministre des Finances et qu'il aura pris en considération certaines de mes remarques lorsqu'il s'entretiendra avec ses collaborateurs et qu'il nous présentera, je l'espère, certaines modifications lors de la prochaine réunion du comité plénier.

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de pouvoir prendre brièvement la parole au sujet du bill C-11. Je serai l'un des derniers à pouvoir en parler à l'étape de la deuxième lecture, étant donné que le gouvernement, avec le courage qui le caractérise, vient d'avoir recours à la clôture. Étant donné que nous n'avons pas eu de débat du budget, je trouve choquant que le ministre nous refile ce mini-budget. J'ai découvert ce soir que non seulement le gouvernement emploie la clôture pour faire adopter son projet de loi, mais que le ministre des Finances (M. Chrétien) est en train de poser ses conditions sur la façon dont il comparaitra devant le comité chargé de débattre de la politique économique. Je n'ai jusqu'à présent vu qu'une seule fois le ministre des Finances à la Chambre au cours de ce débat et il me semble qu'étant donné ce qu'il nous a sorti qu'il devrait assister aux séances à la Chambre aussi souvent que possible afin d'y apprendre à gérer son portefeuille.

Je trouve scandaleux ce marchandage qu'on propose entre le nombre de fois où le ministre des Finances consentira à comparaitre devant un comité de la Chambre régulièrement constitué et la rapidité avec laquelle l'opposition votera les projets de loi. La Chambre des communes n'avait jamais été destinée à être le théâtre de pareilles tractations et c'est vraiment honteux que nous en soyons rendus là.